



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**Identification du site concerné :**

Lot 1 824 739 du cadastre de Québec, sied au 124 rue de la Rivière, Municipalité de Racine

**Zone :** R-5

**Nature et effets:**

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, est de réduire la marge de recul latérale applicable à un bâtiment principal à 1,2 mètre et de réduire la somme minimale des marges latérales d'un bâtiment principal à 5,68 mètres.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 6 mai 2024**, à 19 h à l'école primaire Notre-Dame-de-Montjoie, sied au 138 route 222.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande

Donné à Racine, ce 19 avril 2024.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 19 avril 2024.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce dix-neuvième jour du mois d'avril, deux mille vingt-quatre.

---

Stéphanie Deschênes  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim